

## Elections communales et provinciales du 13 octobre 2024

### Formulaire de procuration

- Annexe 4 : Déclaration du Bourgmestre (ou de son délégué) au cas où le porteur de procuration est un candidat

Cette annexe ne doit être complétée que si le porteur de procuration est un candidat.

→ Au cas où le mandant et le porteur de procuration habitent dans la même commune

Je soussigné(e), bourgmestre de la commune de<sup>1</sup>.....  
atteste par la présente que le mandant et le porteur de procuration précités y sont tous deux inscrits au registre de la population et que M./Mme (nom du porteur de procuration).....est le/la (indiquer ici le lien de parenté ou l'alliance).....  
de M./Mme (indiquer le nom du mandant).....

Le Bourgmestre (ou son délégué),  
(Sceau de la commune)

→ Au cas où le mandant et le porteur de procuration habitent dans des communes différentes

Je soussigné(e), bourgmestre de la commune de<sup>2</sup>.....  
atteste par la présente que M./Mme (nom du porteur de procuration).....y est inscrit(e) au registre de la population et certifie, sur le vu de l'acte de notoriété qui m'a été présenté, que le/la précité(e) est le/la (indiquer ici le lien de parenté ou d'alliance).....  
de M./Mme (nom du mandant).....

Le Bourgmestre (ou son délégué),  
(Sceau de la commune)

<sup>1</sup> Cette rubrique est à compléter par le bourgmestre de la commune au registre de la population de laquelle le mandant et le mandataire sont tous deux inscrits.

<sup>2</sup> Cette rubrique est à compléter par le bourgmestre de la commune au registre de la population de laquelle le mandataire est inscrit, lorsque le mandant a sa résidence principale dans une autre commune.